



Assemblée générale

Distr. générale
22 janvier 2002

Cinquante-sixième session

Points 121 et 128 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/652)]

56/234. Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU »¹ et les observations y relatives du Secrétaire général²,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport approfondi présenté en temps opportun par le Corps commun d'inspection¹ ;

2. *Fait sien* le rapport du Corps commun et prie le Secrétaire général de tenir pleinement compte des recommandations et conclusions qui y figurent lors de l'élaboration du plan-cadre d'équipement, sans préjuger de l'examen qu'elle consacrera au rapport du Secrétaire général sur ce plan ;

3. *Décide* de reprendre l'examen du rapport du Corps commun et des observations y relatives du Secrétaire général² lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur le plan-cadre d'équipement demandé à la section IV de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000.

*92^e séance plénière
24 décembre 2001*

¹ Voir A/56/274.

² Voir A/56/274/Add.1.